Millésime 23 N° de page 224

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU

28 NOVEMBRE 2023 - 19 h

DÉLIBÉRATION

CERTIFICAT

La Maire du 12e arrondissement de Paris

Certifie que, conformément aux dispositions de l'article L2131-1 du CGCT ;
Les délibérations adoptées par le conseil d'arrondissement lors de sa séance du mardi 28 novembre 2023, ont fait l'objet d'une publication électronique sur le site internet de la mairie d'arrondissement le jeudi 30 novembre 2023 pour une durée de 2 mois.

Fait à Paris, le 30 novembre 2023.

Emmanuelle Pierre-Marie
Maire du 12e arrondissement de Paris